

## MAIRIE DE THAIMS

### Procès-verbal du Conseil Municipal

Séance du 31 mai 2023

L'an deux mil vingt-trois, le trente et un du mois de mai, à vingt heures, le Conseil municipal de la commune de THAIMS dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Mr Bruno TAPON, Maire.

**Date de convocation** : 23 mai 2023

**PRÉSENTS** : Mrs TAPON – BAERT – BERTHELOT – KREMEUR et Mmes CHOLLET - GELLIS – MAZAT

**ABSENTS EXCUSÉS** : Mrs NICOLLEAU (pouvoir à Mr KREMEUR) – BARITEAU et Mmes BRET (pouvoir à Mr TAPON) – GELLIS (pouvoir à Mme CHOLLET) - MASSIEU (pouvoir à Mme MAZAT)

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : Mme MAZAT

Adoption du Procès-Verbal – séance du conseil municipal en date du 28 avril 2023

#### 20230531\_01 Travaux route des Vergnées – voirie communale accidentogène

Le Maire informe le conseil municipal le besoin de réaliser des travaux de revêtement sur la route des Vergnées afin de sécuriser la circulation des usagers.

Ces travaux peuvent susciter l'aide départementale pour travaux sur voirie communale accidentogène.

Il précise que ces travaux se décomposent en 2 parties puisqu'une partie de la route des Vergnées est mitoyenne avec la commune de Montpellier de Médillan.

Le Maire indique que le devis présenté par le Syndicat Départemental de la Voirie s'élève à :

- Montant HT : 22 064.05 €
- Montant TTC : 26 476.66 €

*Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des présents,*

- Décide de solliciter l'aide départementale pour les travaux réalisés sur voirie communale accidentogène,
- Autorise le Maire à prendre toutes les dispositions en ce qui concerne le suivi technique, administratif et financier de la présente délibération.
- S'engage à inscrire au budget les sommes nécessaires pour le règlement de la partie communale.

#### 20230531\_02 Travaux route des Vergnées – amendes de police

Le Maire informe le conseil municipal de la mise en place d'une glissière de sécurité avec un habillage bois le long de la route des Vergnées. Cette glissière ne se fera que sur la partie appartenant à la commune, en effet, une partie de la route est mitoyenne avec la commune de Montpellier de Médillan.

Le Maire indique que le devis présenté par le Syndicat Départemental de la Voirie s'élève à :

- Montant HT : 9 462.79 €
- Montant TTC : 11 355.35 €

Ces travaux peuvent susciter l'aide départementale pour les amendes de police 2022 – répartition 2023.

*Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des présents,*

- Décide de solliciter l'aide départementale pour les travaux réalisés sur voirie communale accidentogène,
- Autorise le Maire à prendre toutes les dispositions en ce qui concerne le suivi technique, administratif et financier de la présente délibération.
- S'engage à inscrire au budget les sommes nécessaires pour le règlement de la partie communale.

### **20230531\_03 Travaux rue de Tamnum et impasse des Mottes – voirie communale accidentogène**

Le Maire informe le conseil municipal le besoin de réaliser des travaux de revêtement sur la rue des Tamnum et l'impasse des Mottes afin de sécuriser la circulation des usagers.

Ces travaux peuvent susciter l'aide départementale pour travaux sur voirie communale accidentogène.

Le Maire indique que les devis présentés par le Syndicat Départemental de la Voirie, s'élèvent à :

Rue de Tamnum :

- Montant HT : 3 199.00 €
- Montant TTC : 3 838.80 €

Impasse des Mottes :

- Montant HT : 2 277.20 €
- Montant TTC : 2 732.64 €

*Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des présents,*

- Décide de solliciter l'aide départementale pour les travaux réalisés sur voirie communale accidentogène,
- Autorise le Maire à prendre toutes les dispositions en ce qui concerne le suivi technique, administratif et financier de la présente délibération.
- S'engage à inscrire au budget les sommes nécessaires pour le règlement de la partie communale.

### **Questions diverses**

Prochaine réunion le 13 juin à 20h30 pour l'organisation de la frairie avec l'ACCA de Thaims et Thaims Tonic.

Fin de séance : 21h20

Le Maire,  
Bruno TAPON

Le secrétaire de séance,  
Elisabeth MAZAT

  


